



Comité de projet

du projet agrivoltaïque de Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

24 SEPTEMBRE 2025

Comité de projet et loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** impose, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des zones d'accélération, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- La préfecture,
- Les propriétaires et exploitants.

Membres de droit
(invitation obligatoire)



L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet

Les Oliviers Savoyards



01 PHOTOSOL

02 PROJET AGRICOLE

03 ENJEUX ET MESURES

04 IMPLANTATION RETENUE



01

PRÉSENTATION DE PHOTOSOL





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

49M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

87

INSTALLATIONS

1,1 GWc

EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

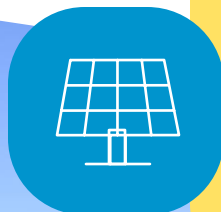
220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



* données au 31 décembre 2024

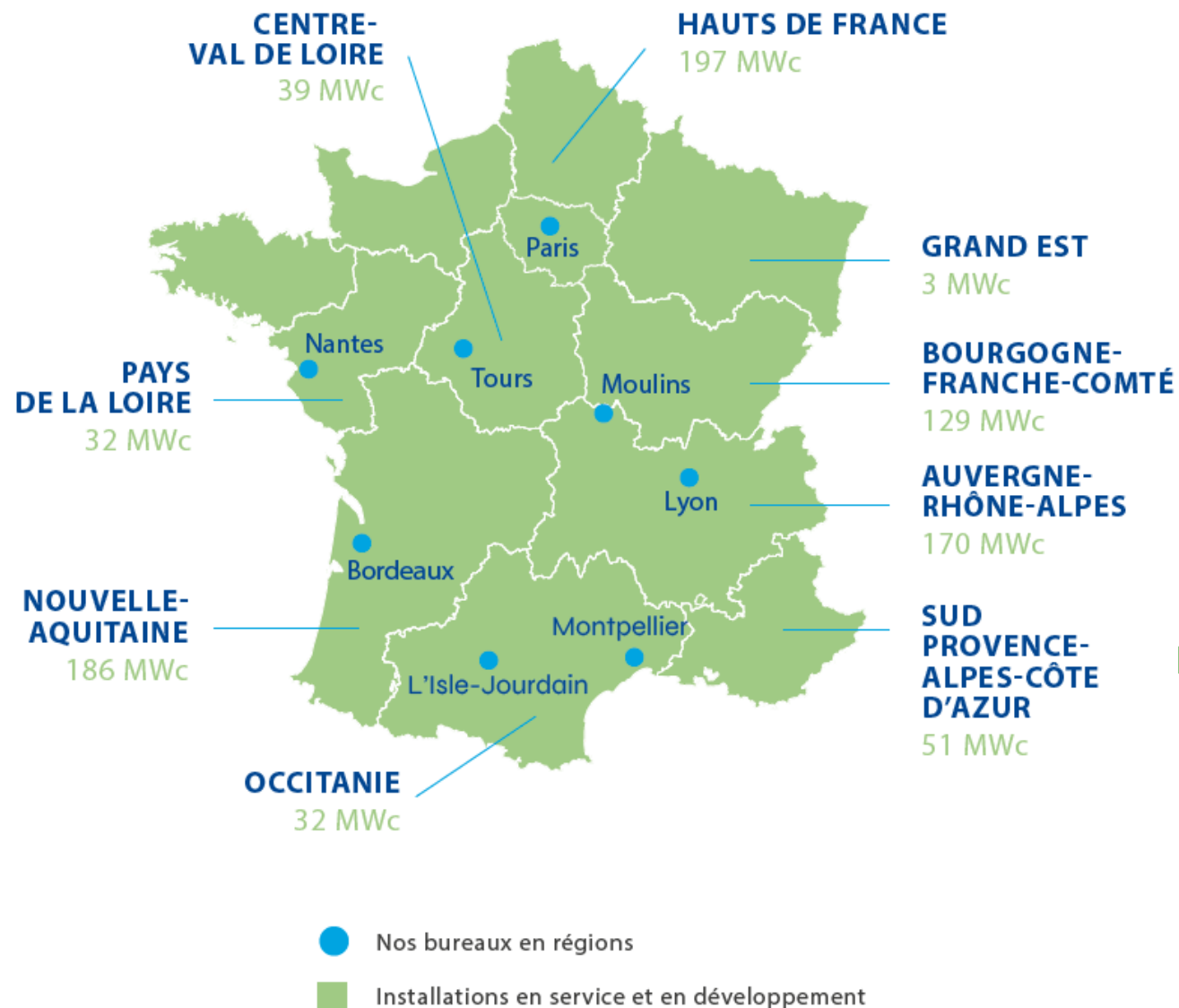
Un maillage énergétique sur le territoire.



513

MWc

en exploitation
en France



* données au 31 décembre 2024

Cadre actuel de l'Agrivoltaïsme

La loi d'Accélération de production des EnRs

La **loi APER** promulguée le 10 mars 2023, définit le cadre des installations agrivoltaïques.

Elle impose que :

- ♦ La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle
- ♦ L'installation doit être réversible
- ♦ L'installation doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :



L'amélioration du
potentiel et de l'impact
agronomiques



L'adaptation au
changement
climatique



La protection
contre les aléas



L'amélioration
du bien-être animal

Nos engagements pour un agrivoltaïsme responsable

1

Respecter l'exploitant et son travail

Photosol préserve l'équilibre dans les relations humaines au quotidien.

2

Préserver le sol et son potentiel agronomique

Photosol s'engage à conserver le potentiel de production agricole du sol.

5

Faire progresser la connaissance autour de l'agrivoltaïsme

Photosol participe à faire progresser la recherche et la mise en place d'outils pédagogiques autour de l'agrivoltaïsme.

3

Préserver les cultures et respecter le bien-être des animaux d'élevage

Photosol donne la priorité à la production agricole.

4

Intégrer chaque installation à son environnement

Photosol conçoit l'ensemble de ses projets photovoltaïques dans le respect de l'environnement et en concertation avec les habitants et les acteurs territoriaux.

- ☐ **Contrat cadre avec l'IDELE**



- ☐ **Partenariats avec les Chambres d'Agriculture départementales du Lot et de la Nièvre**



Signature d'une convention Agrivoltaïque avec la chambre d'agriculture de la Nièvre le 30 octobre 2023.

Les services apportés par nos parcs agrivoltaiques

Adaptation aux changements et aléas climatiques



Pousse de l'herbe sous les panneaux

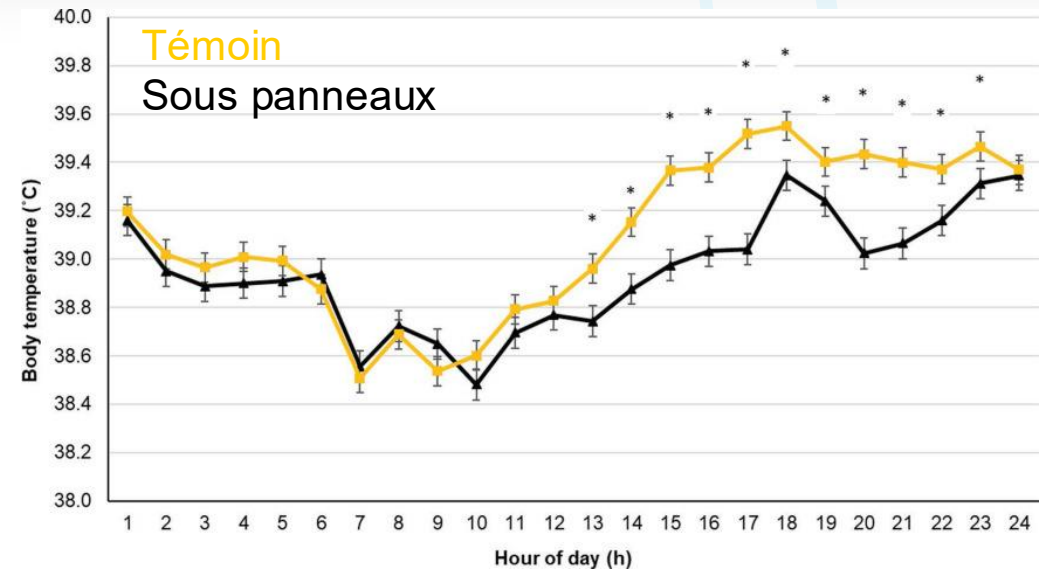
- ✓ Effet de protection en période sécheresse
- ✓ Pic de printemps lissé
- ✓ Reprise plus rapide au printemps et à l'automne
- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année



Amélioration du bien-être animal

Sharpe *et al.*, 2021 : « *Evaluation of solar photovoltaic systems to shade cows in a pasture-based dairy herd* »

- Entre juin et septembre
- Lors de températures élevées, les vaches fréquentent davantage l'ombre des structures PV
- ↓ température corporelle
- ↓ fréquence respiratoire





02

LE PROJET AGRIVOLTAIQUE DE BENOIT ET EVA GARENNE



Présentation générale du projet

 **Localisation du projet** : Sud de la commune, Nord-Est d'Auneau

 **Surface d'étude** : 23 ha

 **Surface clôturée** : 20 ha

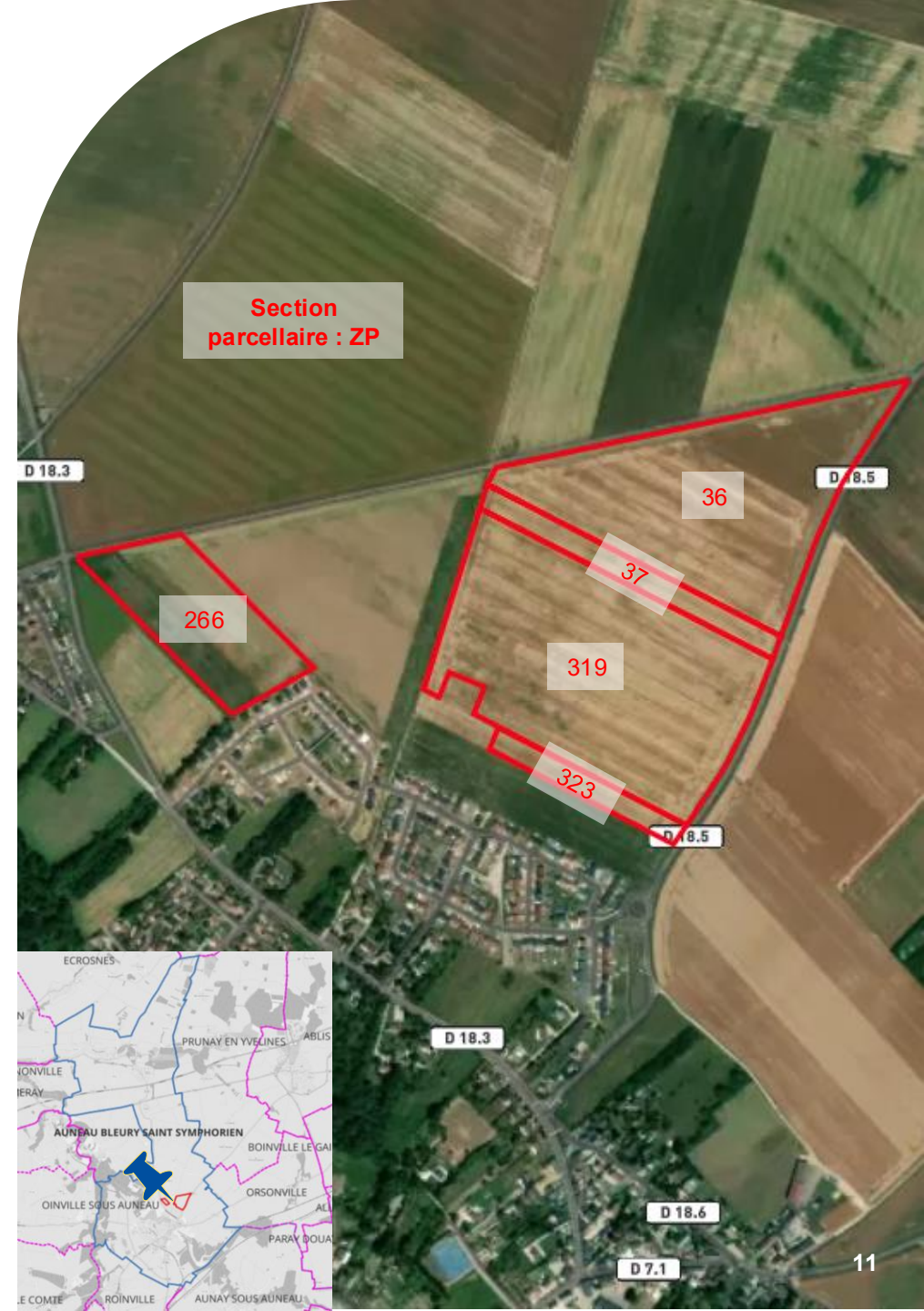
 **Puissance estimée** : 12 MWc

 **Terrain** : Agricole

 **Document urbanisme** : PLU

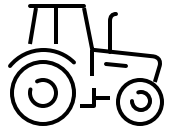
 **Projet agricole** : Ovin, bovin, céréales / fourrage

 **En développement depuis** : mars 2023



SCEA La Belle de Cadix

Contexte de l'exploitation agricole :



- SAU : 65 ha :
- 40 ha cultures (céréales, légumes plein champ, fruits)
- 15 ha prairies pâturées
- 10 ha prairies de fauche
- 18 chevaux
- 40 à 70 vaches (charolaise et blonde d'Aquitaine)
- 25 ovins

Objectifs du projet agrivoltaïque :

- Consolidation installation d'Eva Garenne
- Développement agroécologique de l'exploitation (passage en **AB**)
- Optimisation des pratiques agricoles à travers plusieurs ateliers en alternance sous les panneaux :

Élevage bovin (vaches australiennes, + petites)

Ovins

Céréales



Australian lowline



RPG 2023 : orge d'hiver



Etude agropédologique



Texture des sols :

Zone 1 : Limon-argilo-sableux

Zones 2, 3 et 4 : Limon-argileux

Compacité :

Modérée à importante à partir de 20 cm de profondeur

Hydromorphie :

Présence de traces sur les zones 1 et 4

Réserve utile faible

Éléments fertilisants :

Concentrations globalement satisfaisantes

Zone 4 : déficit en phosphore

Nature des substrats :

Zones 1 et 4 : argile à meulière

Zones 2 et 3 : limon des plateaux

Les sols du projet sont globalement stables et bien structurés, mais nécessitent une attention particulière à la fertilisation phosphatée et à la gestion de l'eau en raison de leur faible réserve utile

Un projet agricole adapté sur mesure

Zone agricole déclarée à la PAC (RPG 2022) :

Cultures principales : Orge d'hiver - Orge de printemps - Mélange de légumineuses fourragères - Pois d'hiver

Organisation du projet agrivoltaïque:

Partie Sud Ouest :

Panneaux fixes pour accueillir un élevage Ovin/Bovin

Partie Nord/Est :

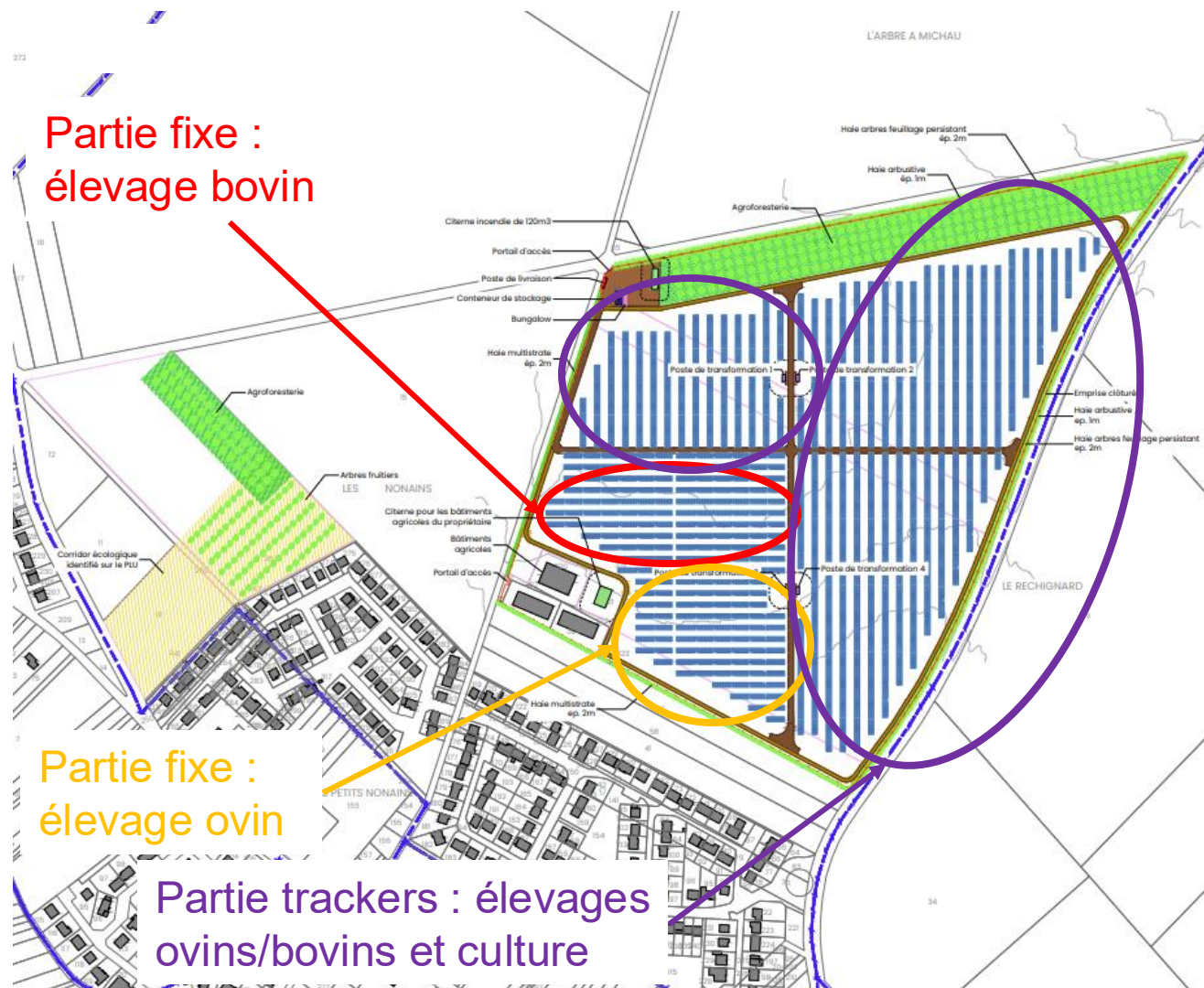
Panneaux en trackers pour offrir une flexibilité agricole :

- Céréales
- Élevage ovin et bovin en interculture

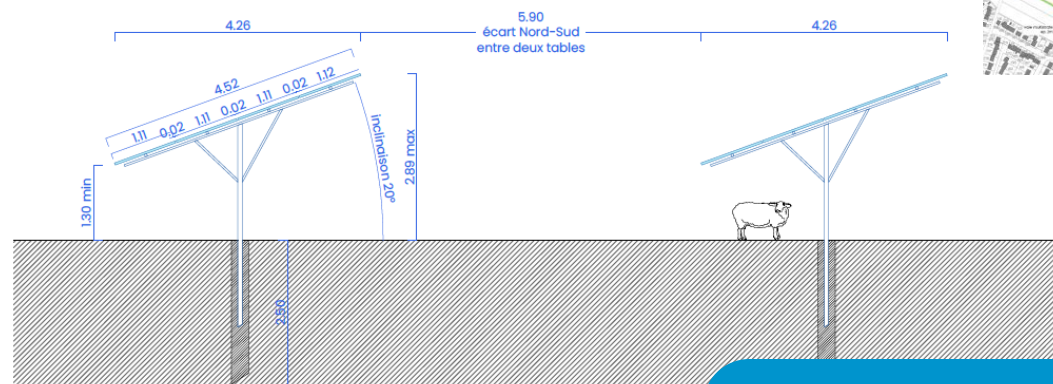
Projet agrivoltaïque en synergie avec :

Un projet collectif de magasin de vente directe

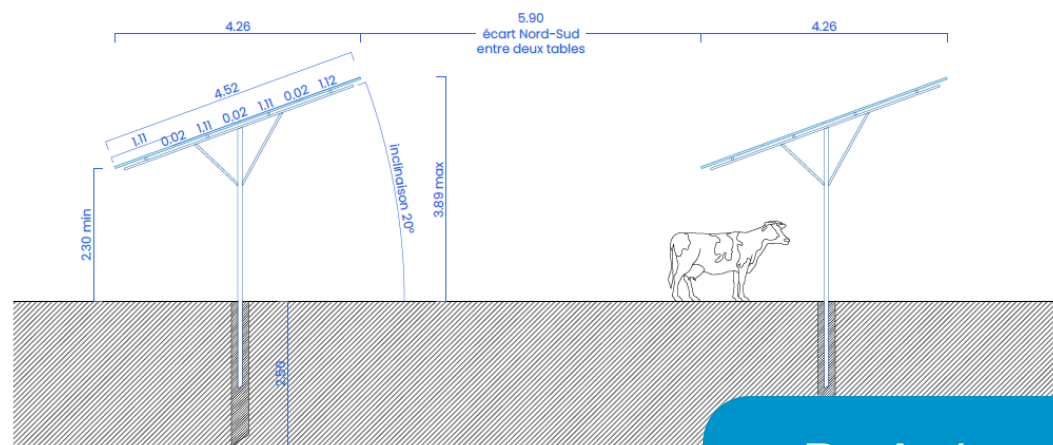
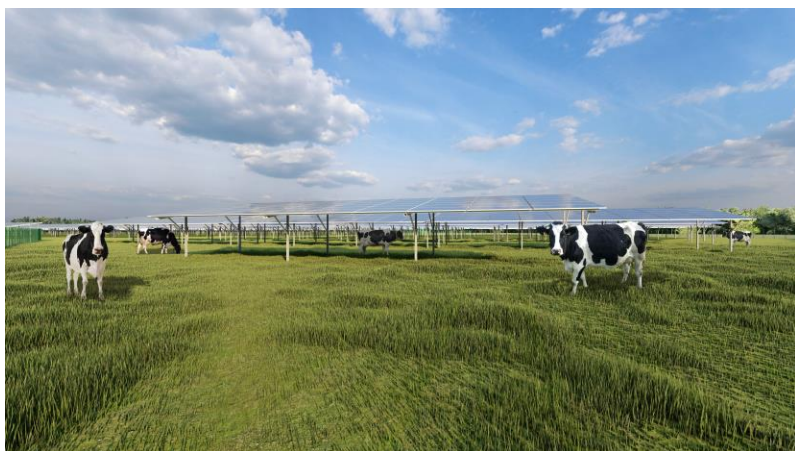
Un projet d'agroforesterie associé à du maraichage sur 3,5 ha



Technologie envisagée - Fixe 4H

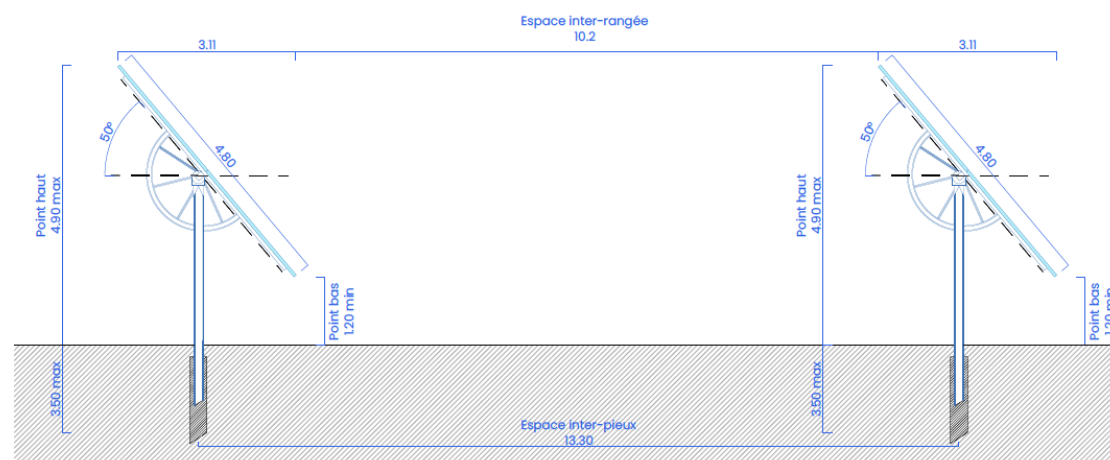
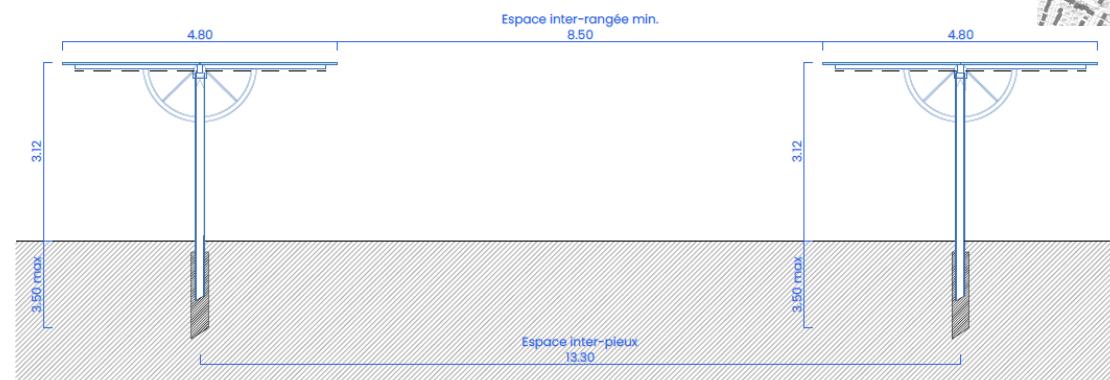


Ovin (sud)



Bovin (nord)

Technologie envisagée – Tracker 2V





03

ENJEUX, IMPACTS ET MESURES



Justification du choix de site



Jachères autour de la zone de projet.

- Immeubles classés ou inscrit
- Protection au titre des abords
- Sites classés ou inscrits
- Sites patrimoniaux remarquables
- ZICO
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Situé hors secteur de protection environnemental

13 sites dégradés ont été analysés (ICPE, BASOL/BASIAS, carrière recensée par le BRGM).

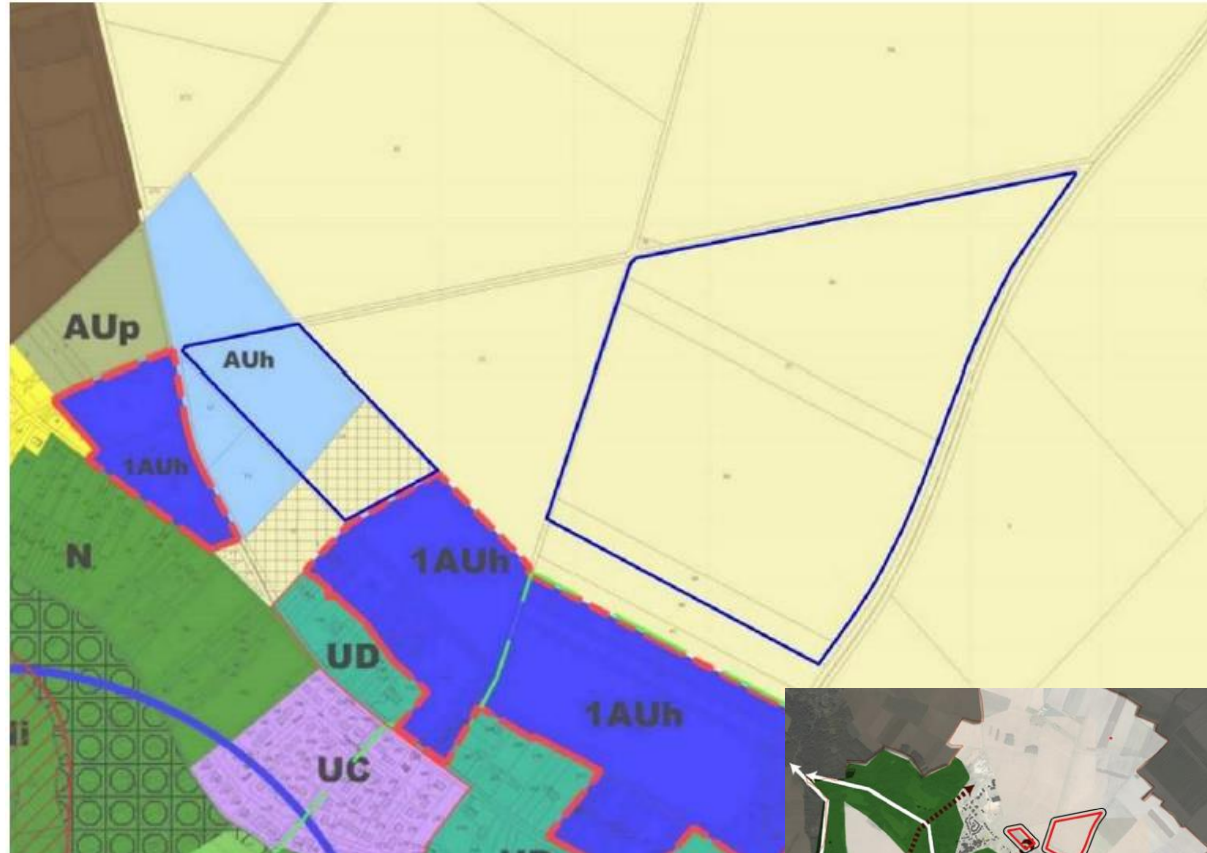
3 jachères ont été analysées, sélectionnées pour les critères suivants :

- Surface > 10 ha,
- Hors secteurs de protections patrimoniaux ou environnementaux.

Ces sites ont été écartés pour cause de :

- Distance supplémentaire au poste source,
- Urbanisme incompatible,
- Activité sur site / présence de bâtiments,
- Enjeux environnementaux prenant

Urbanisme



La zone AUh est une zone à urbaniser, non desservie par les réseaux, sur laquelle la commune envisage de se développer à moyen et long termes.

Zone agricole



Zone non aedificandi



Document d'urbanisme en vigueur

PLU d'Auneau (2016)

Implantation sur la zone A

→ **Compatible** avec un projet agrivoltaïque au titre d'installation associée à une activité agricole

Biodiversité

Flore, habitats naturels

La flore :

- **55 espèces végétales** identifiées
- **Aucune espèce protégée** ou présentant un statut de conservation

Les habitats :

- Composés essentiellement de **milieux ouverts agricoles**
- Majorité constituée de **prairies améliorées et réensemencées - fortement fertilisées**

Enjeu négligeable



Biodiversité

Zones humides

- 23 relevés pédologiques réalisés sur site, **aucun relevé caractéristique** de zone humide
- **Absence d'habitats** ou **d'espèces floristiques** caractéristiques de zone humide



Enjeu négligeable



Source : Google Satellites® / Réalisation : AEPE Gingko 2025

AEPE Gingko 

Les sondages pédologiques

 Zone d'implantation potentielle

 Aire d'étude immédiate (50m)

Les sondages pédologiques

 Sol non caractéristique de zone humide



Biodiversité – Avifaune et chiroptères

Avifaune :

- **28 espèces d'oiseaux** répertoriées sur l'aire d'étude, dont **8 espèces patrimoniales**
- Représentative du contexte agricole, **alimentation seule**
- **2 espèces** potentiellement nicheuses à enjeu assez faible

Chiroptères :

- **5 espèces** recensées sur site
- Chasse et transit seul, aucun gîte potentiel

Enjeu faible



Enjeux globaux – milieux naturels



Aucun secteur de protection sur site

- ZNIEFF 2 à proximité du site (0,1 km) relative aux milieux humides
- 1 corridor écologique identifié dans le plan d'urbanisme

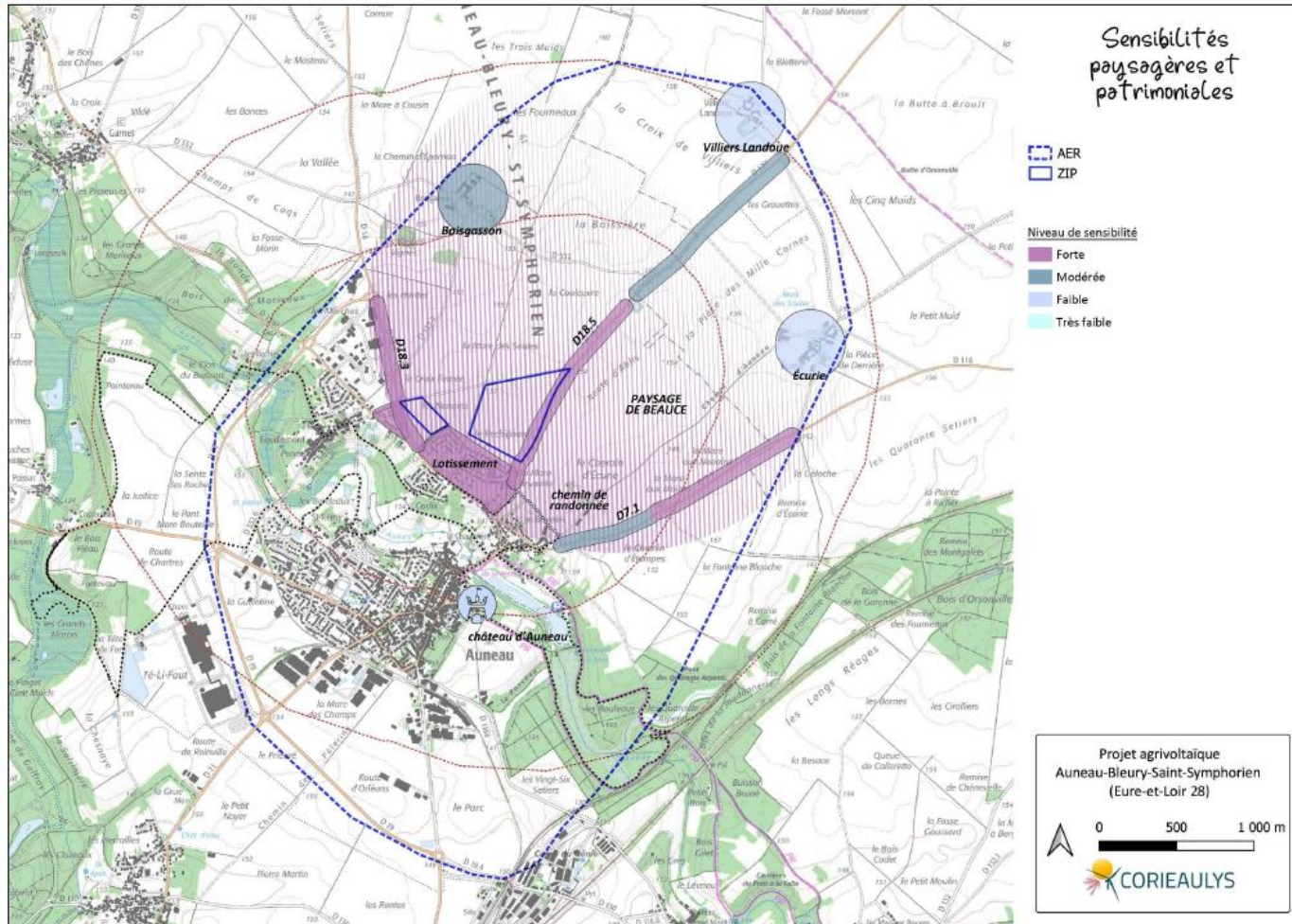
Enjeu globalement faible

- Avifaune, chiroptères : enjeu faible
- Flore / habitats, invertébrés, herpétofaune, mammifères : enjeux négligeables
- Pas de zones humides

Mesures pour la biodiversité

Création de passages petite faune
Plantations de haies à production fruitière

Paysage et patrimoine



23-26-PV-28 / juin 24

CORIEAULYS

Aucun secteur de protection monument historique sur site

→ Sensibilité nulle pour l'Eglise Saint-Rémy

→ Sensibilité faible pour le Château d'Auneau

Sensibilités proches

→ Habitations : forte sur Lotissement Plateau / Nonains

→ Routes et voiries : forte sur D18 (bordure de projet) et D7 (partiel)

Mesures paysagères

Plantations de haies sur l'ensemble du périmètre projet :

→ Haie persistante en bordure sud

→ Haie multistratale sur le reste du site

→ Doublée par une haie arborée sur la bordure est et nord





04

IMPLANTATION RETENUE



Préconisations SDIS

Implantation envisagée

5 parcelles agricoles pour les calculs de taux de couverture (TOS) et surface non exploitable (SNE), en accord avec les prescriptions de la DDT

Parcelle agricole	TOS	SNE
1 Trackers	30,16 %	9,41 %
2 Trackers	29,82 %	9,31 %
3 Fixe bovin	39,77 %	0,31 %
4 Fixe ovin	39,08 %	0,31 %
5 Trackers	30,41 %	9,49 %

Modalités de calcul du SNE

- en trackers : bande de 50 cm de part et d'autre du pieu
- en fixe : seul le pieu a été considéré



Hypothèse de raccordement

Poste-source le plus proche :

- ◆ **Auneau**

Capacité de transformation HTB/HTA disponible (28/09/2023) :

- ◆ **21,4 MW**

Distance de raccordement :

- ◆ **7 km**

Puissance d'injection prévue :

- ◆ **10,4 MVA**



Photomontages – Plateau



Photomontages – Plateau

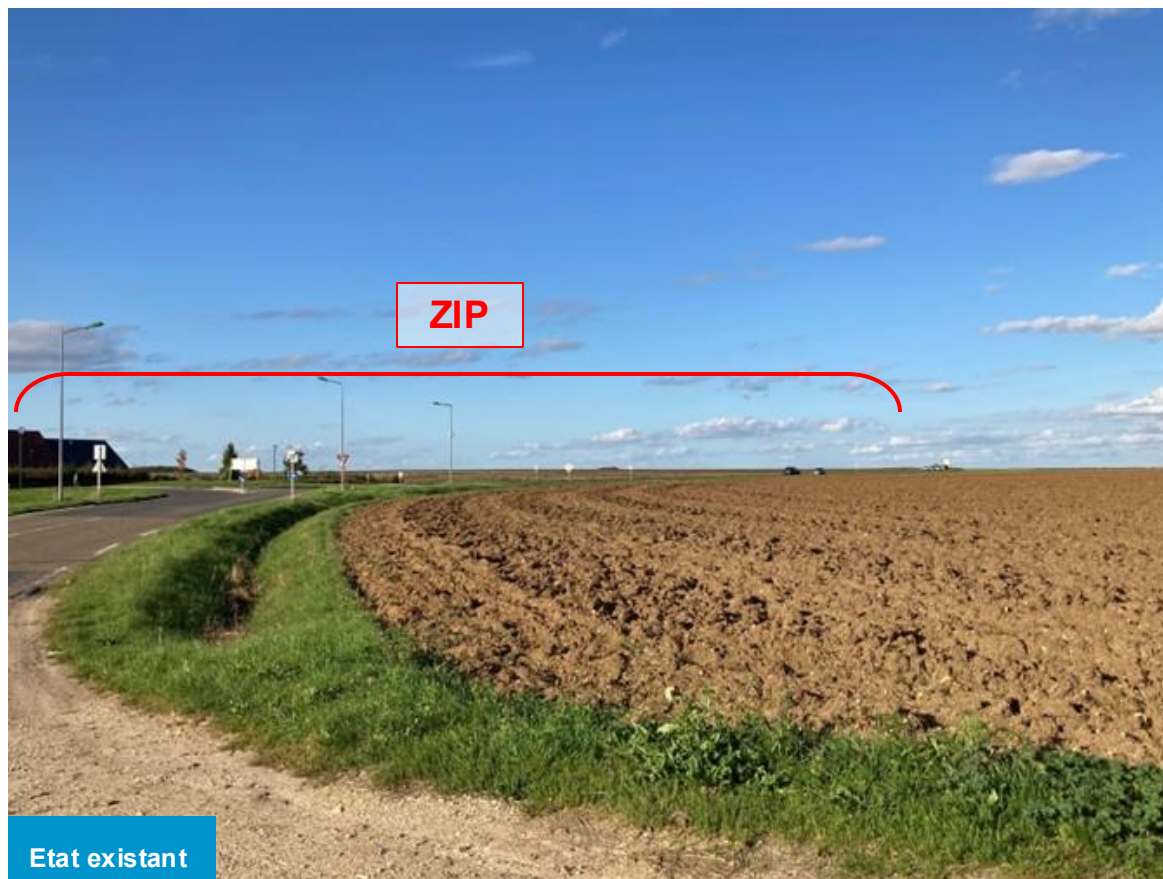


Avec mesures paysagères – n+1



Avec mesures paysagères – n+10

Photomontages – Rond-point



Photomontages – Rond-point



Photomontages – Les Nonains



Photomontages – Les Nonains



Avec mesures paysagères – n+1



Avec mesures paysagères – n+5 : croissance des arbres dédiés à l'agroforesterie et arbres fruitiers

Photomontages – D18.5 / D332.6



Photomontages – D18.5 / D332.6



Avec mesures paysagères – n+5 (croissance des arbres dédiés à l'agroforesterie)



Avec mesures paysagères – n+10 (coupe des arbres dédiés à l'agroforesterie)

Photomontages – D18



Etat existant



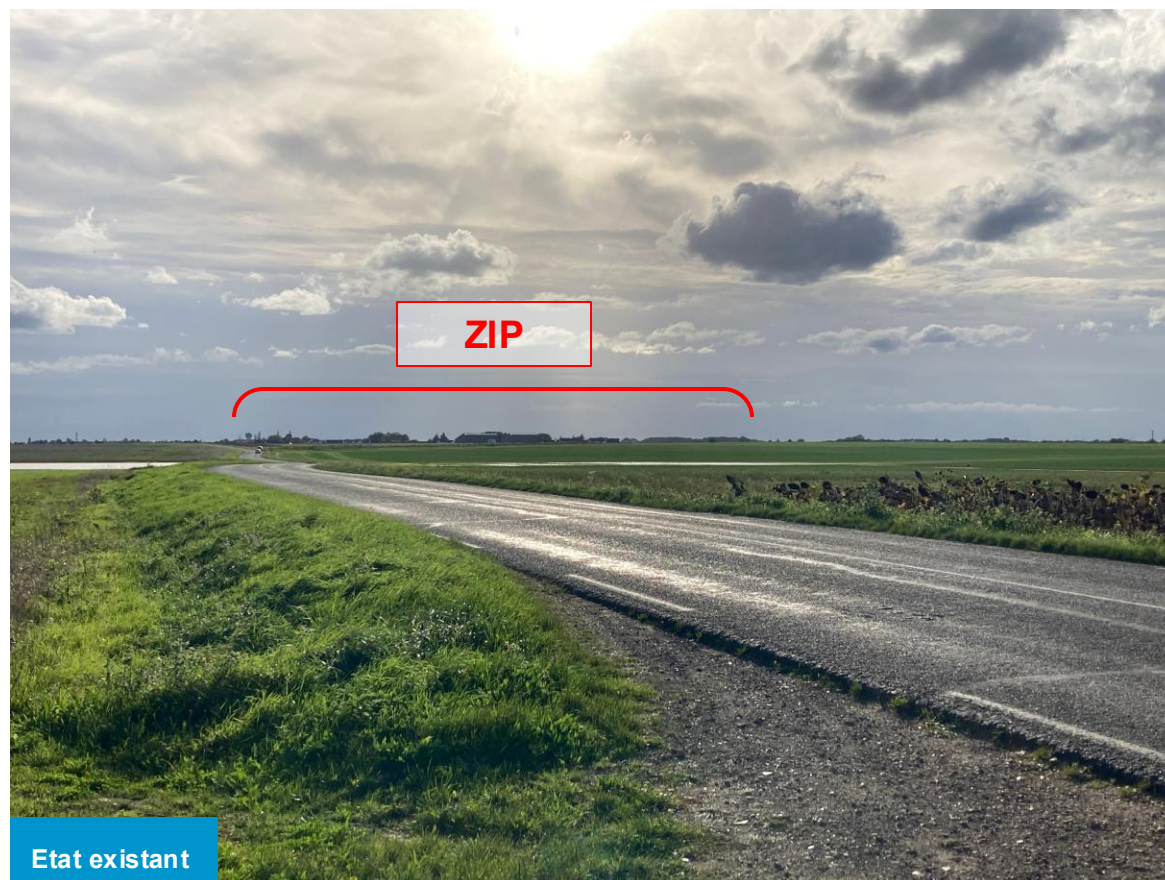
Avec mesures paysagères – n+1



Photomontages – D18



Photomontages – D18.5

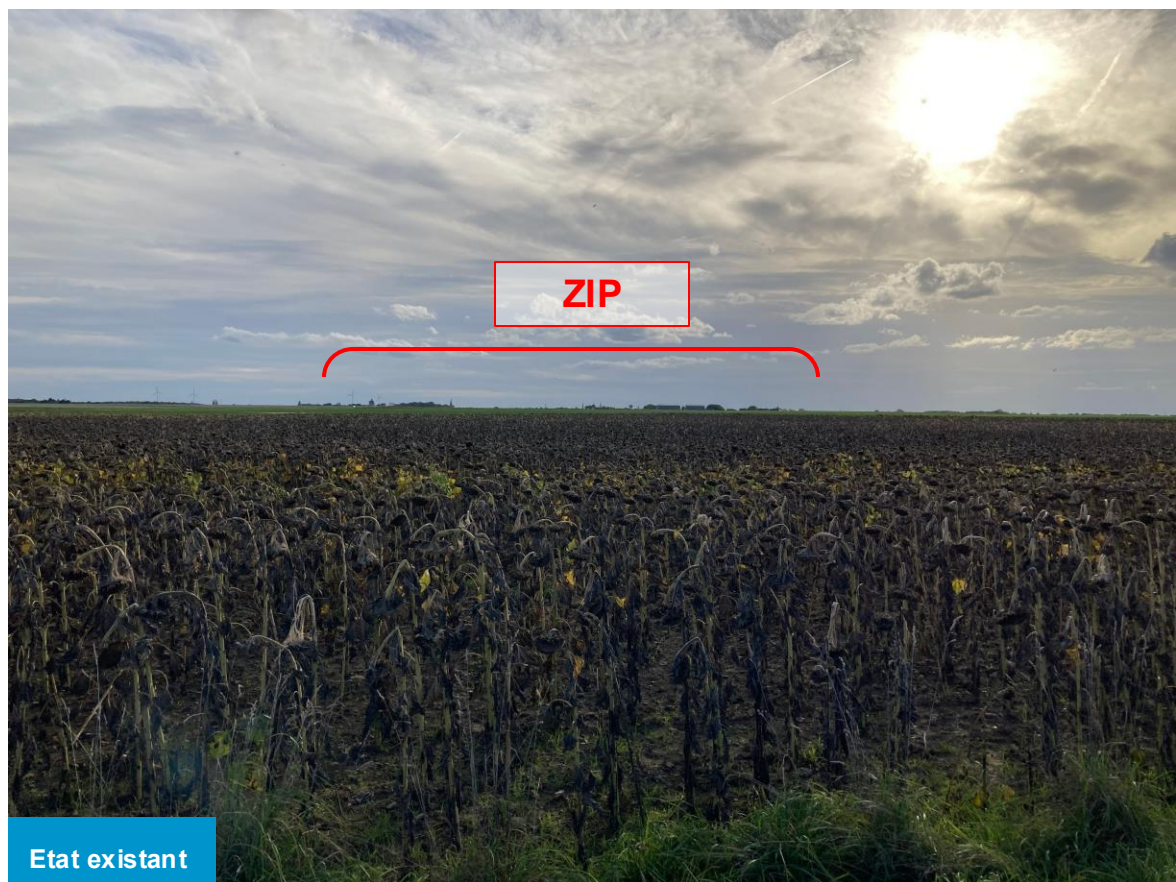


Etat existant

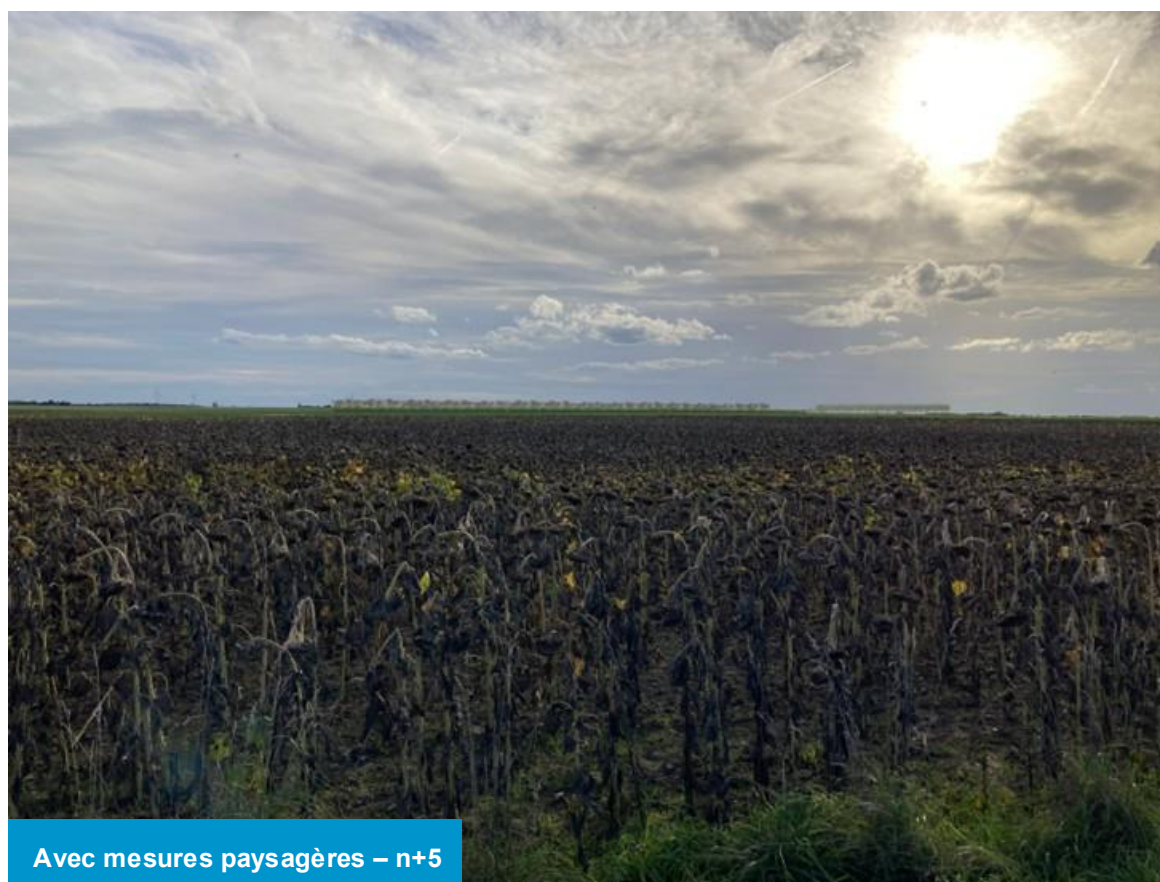


Avec mesures paysagères – n+5

Photomontages – Nord



Etat existant



Avec mesures paysagères – n+5

Retombées fiscales



Retombées fiscales annuelles du projet :
51 300 €



Taxe d'aménagement : **89 900 €, dont 60 700 € pour la commune**



Production estimée du parc: **15 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 6 750 personnes (hors chauffage)**

Soit 13,8 % de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France **



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :
7 200 tCO2/an

RÉPARTITION DES TAXES IFR, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

pour une puissance installée de 11,96 MWc*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

27 100 €/an

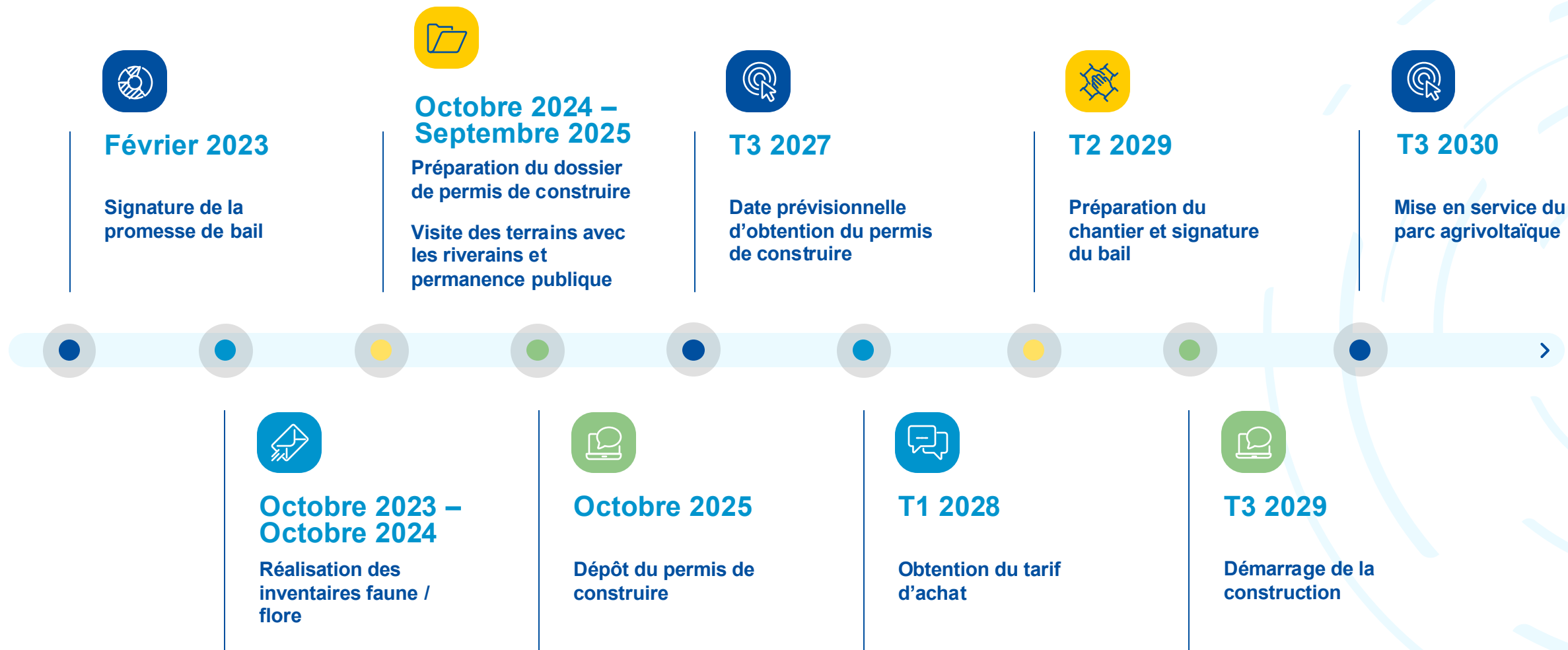
COMMUNE

13 600 €/an

DÉPARTEMENT

10 600 €/an

Planning prévisionnel du projet



Synthèse



Un projet **en compatibilité** avec les documents d'urbanisme et les modalités de la loi APER



Un **projet agricole** permettant de pérenniser l'exploitation de Benoit Garenne et d'assurer la transmission à sa fille Eva



12 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation de **6750 personnes** (hors chauffage)



Un investissement d'environ **10 millions d'euros**



Des **retombées économiques** pour la commune de Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, la communauté de communes Portes Euréliennes d'Île-de-France et le département sur toute la durée de vie du projet



Un projet **construit avec** l'ensemble des parties prenantes



Contact

Nicolas Lamblin

Chargé de missions développement

nicolas.lamblin@photosol.fr

[06 87 00 12 90](tel:0687001290)

Martin Desjonquères

Chef de projets agricoles

martin.desjonqueres@photosol.fr

[06 84 46 13 82](tel:0684461382)

Grégoire Schenberg

Responsable concertation et
actions territoriales

gregoire.schenberg@photosol.fr

[06 08 93 74 47](tel:0608937447)

